

PREFET DE L'ALLIER

Direction de la réglementation  
des libertés publiques et des étrangers  
Bureau de la nationalité et des étrangers  
Dossier suivi par : C. COUTIERE LIGONESCHE/  
C. DELAPLACE  
Tel. : 04 70 48 33 33/33 34  
Fax : 04 70 48 31 83

MOULINS, le 21 mai 2012

**Le Préfet de l'Allier**

à

**Mesdames et Messieurs les maires du  
département de l'Allier**

*En communication à Madame et Monsieur  
les Sous-Préfets de Montluçon et de Vichy*

N° 48/2012

**OBJET** : dépôt des demandes de CNI / Passeports en mairie.

La présente circulaire a pour objet de vous indiquer qu'il est impératif que les timbres fiscaux sur les cerfas de demande de carte nationale d'identité et de passeport soient collés et tamponnés du cachet de la mairie de dépôt afin d'éviter toute perte éventuelle.

Mes services restent à votre disposition pour toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer dans le cadre de l'application de la présente circulaire.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Christian MICHALAK